



MADICKE NIANG

CANDIDAT DE LA COALITION

MADICKE2019

COALITION MADICKE2019

Le choix qui rassure

PROJET DE SOCIETE JAMM AK KHEWEUL

- Mesures Phares
- Mesures Urgentes

Madické2019





Biographie

Né à Saint-Louis le 25 Septembre 1953, Madické NIANG est un avocat et un homme politique sénégalais. Ministre de la Justice dans plusieurs gouvernements, il est Ministre des Affaires Etrangères entre le 1er Octobre 2009 et le 03 Avril 2012. Il est député de la 13ième législature de l'Assemblée Nationale Sénégalaise, et est candidat à l'élection présidentielle du 24 Février 2019.

MESURES PHARES DU PROJET DE SOCIÉTÉ JAMM AK KHEWEUL

1. La fonction de Président de la République ne sera plus compatible avec celle de chef de parti politique.
2. Les budgets des pouvoirs publics feront l'objet de débats publics à l'Assemblée Nationale.
3. Le dialogue entre le pouvoir et l'opposition sera institutionnalisé et l'opposition aura un statut en rapport avec les exigences de la démocratie.
4. La justice en général, et le Conseil supérieur de la Magistrature en particulier, seront profondément réformés afin de leur conférer une indépendance effective. Dans ce cadre, le Conseil supérieur de la Magistrature ne sera plus présidé par le Président de la République et le Ministre chargé de la Justice ne sera plus membre actif d'un parti politique.
5. La Cour des Comptes verra son indépendance renforcée dans les mêmes conditions que le Conseil supérieur de la Magistrature.
6. Etudier les voies appropriées pour supprimer les postes de gouverneurs et de président de conseil départemental et nommer des Ministres délégués auprès du Premier Ministre chargés du développement des régions.
7. Prendre l'initiative pour que les maires soient dorénavant élus au suffrage universel.
8. Les organes de lutte contre la corruption et infractions connexes seront rattachés à la Primature avec obligation de rendre compte directement aussi bien au Pouvoir exécutif, législatif que judiciaire.
9. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sera généralisée dans toutes les administrations publiques avec appel à concurrence pour les directions générales.
10. Les inspections administratives et financières, installées dans les ministères, seront directement rattachées à l'Inspection générale d'Etat.
11. Un ministère de souveraineté chargé des affaires religieuses sera créé pour prendre en charge les préoccupations de tous les cultes.
12. Des infrastructures nationales comme internationales seront réalisées pour freiner l'érosion côtière, en rapport avec les organisations sous-régionales, régionales et continentales.

13. Une bonne partie des fonds tirés de l'exploitation du pétrole permettra le financement du développement de l'entrepreneuriat jeune, à des taux bonifiés.
14. Une nouvelle loi d'orientation qui prend en charge, entre autres, l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques ainsi que l'enseignement des langues nationales sera proposée, le plus tôt possible.
15. Des états généraux de la santé seront organisés sans délais de manière participative et inclusive pour disposer d'un programme national de santé consensuel.
16. Les personnes vivant dans la précarité seront insérées dans les circuits de production à travers des travaux d'intérêt général de nature à permettre des économies budgétaires supérieures aux rémunérations qui leurs seront versées.
17. L'accent sera mis sur la recherche et l'innovation pour construire des logements sociaux adaptés utilisant au maximum les matériaux locaux afin de les rendre accessibles aux personnes ayant des revenus modestes.
18. Le premier gouvernement paritaire au Sénégal sera mis en place dans la mesure des ressources humaines disponibles.
19. Une dotation substantielle sera logée dans un Fonds spécial pour faciliter l'accès des femmes au financement.
20. Le sous-secteur de la Formation professionnelle bénéficiera d'une dotation budgétaire exceptionnelle pour rendre employable tous les jeunes diplômés ainsi que ceux qui sortent prématurément de l'école ou des dahras.
21. Le secteur informel bénéficiera d'un encadrement particulier et accèdera au dispositif de formation professionnel pour leur permettre de jouer un rôle plus important.
22. Accélérer la modernisation de l'agriculture sénégalaise et se donner les moyens d'atteindre à court terme la souveraineté alimentaire avec au moins 10% du budget national affecté essentiellement à l'investissement dans ce secteur conformément au Programme détaillé de développement de l'Agriculture africaine PPDA.
23. Pour la Casamance, il sera institué un organe régulier de l'Etat qui sera publiquement chargé de trouver une solution consensuelle définitive sur la base de négociations sans préalable, franches et sincères.
24. Dans les grandes agglomérations, créer un poste de police dans chaque quartier.
25. Des postes de contrôle seront construits sur le territoire national pour regrouper les différents corps impliqués dans le contrôle routier des corridors (Douane, Gendarmerie, Police, Eaux et Forêts).
26. Promouvoir une société de transfert de fonds destinée à capter les flux financiers des Sénégalais de l'extérieur et investir les bénéfices, dans le cadre d'un partenariat public-privé, dans des grands projets structurants en priorité au profit des émigrés.
27. Le Fonds d'appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE) va connaître une mutation profonde en vue de le transformer en établissement financier.
28. Un dispositif de veille stratégique sera mis en place pour surveiller attentivement toutes les évolutions dans l'environnement régional comme international afin de préserver les intérêts stratégiques actuels et futurs du Sénégal qui vont prendre une nouvelle dimension.

MESURES D'URGENCE DU PROJET DE SOCIÉTÉ JAMM AK KHEWEUL

1. Réduire sensiblement le coût de la vie
2. Renégocier les contrats pétroliers et gaziers.
3. Faire un état des lieux de la Couverture Maladie dite Universelle et remédier à son impact négatif sur la situation financière des mutuelles de santé et des hôpitaux.
4. Proposer au Gouvernement français l'ouverture de négociations sur les droits d'inscription des étudiants sénégalais.
5. Prendre immédiatement les dispositions idoines pour le retour dans les amphithéâtres des 40000 étudiants orientés dans le supérieur privé.
6. Rétablir la généralisation des bourses et aides à l'université avec un traitement spécial pour les filières scientifiques et techniques et prendre les dispositions pour leur paiement à bonne date.
7. Instruire le Ministère chargé des finances pour un règlement immédiat de la dette intérieure des entreprises.
8. Convenir avec les agents de l'administration, notamment les enseignants, les agents de la santé, et les agents de la justice des conditions d'un retour à la stabilité sociale.
9. Ouvrir immédiatement des discussions avec les pays d'accueil des Sénégalais de l'extérieur sur la portabilité des droits sociaux
10. Instaurer l'appel à la concurrence pour les fonctions de directeur général de certains services.
11. Rendre la fonction de directeur général incompatible avec l'exercice manifeste d'une activité politique partisane
12. Mettre en place un dispositif de discrimination positive pour le recrutement des personnes vivant avec un handicap d'abord dans la fonction publique et ensuite dans le secteur privé.
13. Accompagner les dahras par une subvention consistante en vue du retrait définitif des apprenants coraniques de la rue
14. Supprimer le Conseil économique social et environnemental, le Haut Conseil des Collectivités territoriales et la Commission nationale du Dialogue des Territoires.
15. Tirer du budget une dotation spéciale pour chaque collectivité locale entre 500 millions et 1,5 milliards avec une allocation spéciale pour certaines grandes communes urbaines.
16. Renforcer rapidement les conditions de mobilité des forces de police et de gendarmerie pour leur permettre de mieux assurer la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire.
17. Entreprendre une concertation avec toutes les parties prenantes pour décliner des mesures aptes à améliorer la circulation et la prévention routières.
18. Dans les grandes agglomérations créer un poste de police dans chaque quartier.
19. Mettre en place l'organe administratif de la mutualité sociale prévu par l'UEMOA